

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1689

Approbation et autorisation de signature de nouvelles conventions de financement relatives à l'attribution de subventions d'équipement à la SAHLMAS pour la rénovation de résidences personnes âgées. Opération n° 06075001 pour l'EHPA Thiers. Opération n° 04080001 pour l'EHPA Hénon. Opération n° 03148001 pour l'EHPAD Constant

Direction de l'Action Sociale □

**Rapporteur** : Mme RIVOIRE Françoise

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAIN (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2015/1689 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE NOUVELLES CONVENTIONS DE FINANCEMENT RELATIVES A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A LA SAHLMAS POUR LA RENOVATION DE RESIDENCES PERSONNES AGEES. OPERATION N° 06075001 POUR L'EHPA THIERS. OPERATION N° 04080001 POUR L'EHPA HENON. OPERATION N° 03148001 POUR L'EHPAD CONSTANT (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lyon gère un ensemble d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Les bâtiments de trois de ces structures sont la propriété du CCAS, alors que les autres établissements ont été construits par la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SAHLMAS), qui en est propriétaire.

Dès le courant de l'année 2008, le CCAS a entrepris l'élaboration d'un vaste programme de réhabilitation des bâtiments et locaux d'un ensemble de ces établissements d'hébergement.

Une étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon concernant le financement de ce programme.

Trois conventions signées en 2013 avaient fixé les conditions et modalités d'exécution des subventions attribuées par la Ville de Lyon dans le cadre de la réhabilitation de trois de ces Etablissements :

- 2 061 705 euros de subvention d'équipement alloués à la SAHLMAS pour l'EHPA Thiers (délibération n° 2013/5922 du 14 octobre 2013) ;
- 1 070 790 euros de subvention d'équipement alloués à la SAHLMAS pour l'EHPA Hénon (délibération n° 2013/5922 du 14 octobre 2013) ;
- 1 000 000 euros de subvention d'équipement alloués à la SAHLMAS pour l'EHPA Constant transformé en EHPAD (délibération n° 2013/5452 13 mai 2013).

Les travaux n'étant pas terminés et les conventions arrivant à échéance le 31 décembre 2015, il vous est proposé d'approuver et d'autoriser les avenants aux conventions de financement afférentes.

Les conditions et modalités de versement des subventions sont formalisées par les conventions jointes au rapport.

Ces subventions sont financées par affectation d'une partie de l'AP n° 2012-1 – Programme n° 00001 :

- opération n° 06075001 pour l'EHPA Thiers ;
- opération n° 04080001 pour l'EHPA Hénon.

Et par affectation d'une partie de l'AP n° 2013-1 - Programme n° 00001 - Opération n° 03148001 pour l'EHPA Constant transformé en EHPAD.

Il est précisé que les montants de ces opérations ainsi que les montants des autorisations de programme restent inchangés.

Vu les délibérations n° 2013/5922 du 14 octobre 2013 et n° 2013/5452 du 13 mai 2013 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

### **DELIBERE**

1. Les avenants susvisés, établis entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS, relatifs à l'attribution de subventions d'équipement pour la rénovation des EHPA Thiers (171 rue Thiers à Lyon 6<sup>e</sup>), Hénon (64 boulevard des Canuts à Lyon 4<sup>e</sup>) et Constant (31 ter rue Constant à Lyon 3<sup>e</sup>), sont approuvés.

2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. RIVOIRE